



Cérémonie de remise officielle des Propositions de Réformes
Fiscales du GICAM
Douala, Immeuble-Siège du GICAM, 28 mai 2018

**Allocution de M. Célestin TAWAMBA
Président du GICAM**

**Excellence, Monsieur le Ministre des Finances,
Honorables et Distingués invités,
Chers Membres, et Collègues
Mesdames et Messieurs,
Chers Amis de la Presse.**

Au nom du Conseil exécutif, des membres du GICAM, j'ai l'honneur et le plaisir de vous souhaiter à tous la bienvenue dans cette Salle des conférences André Siaka du siège de notre organisation, à l'occasion de la cérémonie de remise officielle des Propositions de Réformes Fiscales du GICAM.

Excellence, Monsieur le Ministre,

Permettez-moi d'abord, au nom du Conseil exécutif du GICAM et en mon nom propre, de vous adresser nos vives félicitations à la suite de votre nomination à la tête du prestigieux et stratégique Ministère des Finances. Il y a à peine quelques mois, nous vous recevions ici en votre qualité de Ministre de l'Economie, c'est dire la confiance que vous accorde le Président de la République.

Ensuite, je voudrais vous exprimer chaleureusement ma gratitude et mes sincères remerciements pour avoir spontanément accepté, en dépit d'un calendrier très chargé, d'être notre Invité et de présider la présente cérémonie. Nous sommes d'autant plus sensibles à cette marque de considération et d'amitié qu'il n'y a pas longtemps, au mois de février, vous conviez le secteur privé ici même à une rencontre d'échanges dans le cadre de la rencontre MINEPAT/Secteur privé.

En vous accueillant ce matin, j'aimerais souligner et me féliciter de vos premières actions au lendemain de votre prise de fonction en qualité de Ministre des Finances, notamment : le contrôle du fichier de la solde par le recensement des fonctionnaires et par suite la suspension de certains fonctionnaires, ainsi que la célérité et la diligence que nous observons dans les réponses aux correspondances qui vous sont adressées. Soyez rassuré Excellence Monsieur Le Ministre de notre soutien constant dans l'exercice de votre haute mission.

Le nombre et la qualité des membres de la délégation qui vous accompagne aujourd'hui témoignent à suffisance de la place privilégiée et du rôle de premier plan que vous accordez au secteur privé dans la construction économique de notre pays. Merci Excellence Monsieur le Ministre pour cette délicate attention à l'endroit des acteurs économiques.

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi enfin d'associer à ces mots de bienvenue mes prédécesseurs à la tête du GICAM. Monsieur André SIAKA, ici présent, et Monsieur Samuel KONDO, qui s'est excusé ce matin, parce qu'il précise en ce moment le Conseil d'Administration du Fonds National de l'Emploi. Merci à vous chers Présidents, en cette circonstance particulière, pour l'œuvre réalisée à la tête de notre organisation et que nous nous efforçons de poursuivre avec la

même foi dans l'entreprise et dans le secteur privé, avec la même détermination. Merci également aux Présidents René MBAYEN et Richard HOWE, membres du Comité des sages, pour vos conseils avisés en toute circonstance.

Je voudrais enfin associer à ces remerciements pour leur présence constante, les représentants de la presse et des médias.

**Excellence Monsieur Le Ministre,
Mesdames et Messieurs,**

L'environnement des affaires au Cameroun souffre de plusieurs handicaps tant identifiés et analysés, particulièrement ces dernières années par les uns et les autres. Je citerai notamment :

- L'insuffisance des infrastructures malgré la mise en œuvre récente d'importants projets structurants,
- L'énergie insuffisante, et pour celle qui nous est offerte, elle est de mauvaise qualité et d'un coût élevé,
- Une administration lourde et tracassière,
- Des difficultés d'accès au financement notamment des PME
- La concurrence déloyale de produits importées,
- La fraude et la contrebande,
- Une fiscalité inadaptée et une parafiscalité excessive plus orientée vers la collecte budgétaire que le développement de l'entreprise.

Ces dernières années, les entreprises subissent les contre-coups de deux phénomènes, à savoir :

- Les conséquences des crises sécuritaires
- La raréfaction des devises

Comme vous le savez, notre attention et notre réflexion ce jour portent sur la question de la fiscalité, l'interne et celle de porte. C'est un sujet prioritaire et central pour les entreprises, un élément-clé de l'attrait ou non de l'économie camerounaise et donc de la décision d'investir. Ce sujet, d'aucuns ont pu penser qu'il **était du domaine réservé de l'Etat. Il n'en est rien**. Non pas que le pouvoir de légiférer et de définir le cadre fiscal n'appartient plus à la seule Puissance publique, mais que pour autant, les **entreprises** ont un rôle à jouer en amont du processus pour dire et proposer deux choses : d'une part, leurs problèmes et leurs attentes et, d'autre part, les solutions ou pistes de solutions selon eux.

Excellence Monsieur Le Ministre,

Notre système fiscal, dont les véritables dernières réformes datent de 1993/1994 et de 2007, a connu **des évolutions** ces dernières années pour lesquelles nous pouvons nous satisfaire. Ces mesures ont, pour l'essentiel, contribué à moderniser les administrations de Douanes et des Impôts et à ce titre on peut noter :

Au niveau de l'administration des Douanes, le renforcement des dispositifs de lutte contre le commerce illicite à travers l'outil HALCOMI et l'adoption de quelques mesures de facilitation des opérations en douanes.

Au niveau de l'Administration des Impôts, des avancées significatives ont été effectuées dans le but de moderniser cette administration. On peut ainsi mettre à son actif :

- La digitalisation des services de l'administration fiscale qui a amélioré leur relation avec les entreprises, notamment avec la mise en place de la télédéclaration. Initiée par la DGE dès 2014, elle a été étendue à tous les centres spécialisés des impôts.
- Le principe de pas plus d'une intervention pour une entreprise pour un exercice fiscal a été institué.
- Des améliorations qui ont été aménagés au niveau des remboursements des crédits de TVA avec la création d'un compte séquestre dédié et le remboursement, sans contrôle préalable, des entreprises citoyennes.
- Tout comme, nous avons été sensibles aux efforts déployés pour mieux informer les contribuables et élargir l'assiette de l'impôt.

Cependant notre système fiscal reste redouté par les entreprises camerounaises du fait de sa complexité et de son caractère injuste. Bien plus, pour certaines entreprises, notre fiscalité est devenue confiscatoire, et pour d'autres, elle s'est muée en véritable obstacle au développement.

En effet, selon des sources de la Direction Générale des Impôts (DGI), entre 2013 et 2018, les recettes fiscales ont enregistré une augmentation significative de 714 milliards de Fcfa, soit + 66% en valeur relative, alors que dans le même temps soufflaient des vents contraires dont le taux de croissance du PIB s'inscrivant à la baisse de plus de 2 points (de 5,4 à 3,2%), et le chiffre d'affaires des grandes entreprises chutant de 15% à 8 500 milliards Fcfa.

Autrement dit, pendant que l'économie régresse, que les entreprises s'appauvrissent, s'endettent et détériorent leur capacité d'autofinancement, l'administration fiscale engrange des recettes en forte augmentation, au risque de casser l'outil qui est à l'origine de ces recettes. Ce paradoxe ne peut s'expliquer que par l'augmentation de la pression fiscale sur ces entreprises, minoritaires en nombre mais qui supportent 90% de la part des entreprises aux recettes fiscales. Il se traduit notamment par :

- Le doublement du taux des acomptes mensuels et du minimum de perception, de 1 à 2% du chiffre d'affaires pour les entreprises du régime du réel,

- La multiplication des taux des acomptes et précomptes, lesquels vont de 2,2 % à 15,4 % suivant les cas,
- Le durcissement des conditions de déductibilité fiscale de certaines charges en matière d'impôt sur les sociétés,
- L'instauration des droits d'accises spécifiques sur toutes les boissons alcooliques et les tabacs,
- L'instauration des droits d'accises spécifiques sur les produits de télécommunications et les jeux de hasard et de divertissement,
- L'instauration des droits d'accises spécifiques sur les emballages de tous les produits manufacturés,
- L'instauration de la Taxe Spéciale sur le Revenu (TSR) sur toutes les rémunérations de toutes natures dans le cadre des commandes publiques au profit des adjudicataires situés hors du Cameroun,
- L'imposition au taux de 5% du Chiffre d'Affaires des entreprises nouvelles au régime simplifié,
- L'instauration des droits d'enregistrement de 2% sur les marchés publics.

Bien plus, toujours à titre d'illustration et selon les statistiques de la DGI, le nombre de réclamations contentieuses introduites par les contribuables devant l'administration fiscale est passé de 1442 à 2567 (+78%) sur la période 2014-2015 pour un montant des impositions contestées qui a plus que doublé, passant de 112 à 255 Milliards FCFA.

Le nouveau Conseil exécutif du GICAM, élu il y a près un an sous la bannière « GICAM EN ACTION », a mis sur pied dès le lendemain de son élection, un Groupe de travail sur la Fiscalité. Constitué d'une trentaine de personnes, professionnels en matière fiscale, douanière, ainsi que les acteurs économiques, ce Groupe avait pour mission, au regard de l'analyse des systèmes fiscaux appliqués dans d'autres pays à niveau de développement comparable de :

- faire des propositions en matière de politique fiscale,
- faire des propositions en matière d'administration et gestion du contentieux fiscal,
- faire des propositions d'élargissement de l'assiette fiscale,
- revisiter notre politique en matière de régimes dérogatoires ou privilégiés.

Il ressort de cette étude qu'il y a nécessité de changer de paradigme pour notre système fiscal. Il s'agit de sortir du principe de fiscalisation sur le chiffre d'affaires pour revenir au principe et à l'orthodoxie de fiscalisation des entreprises sur le bénéfice. En l'état actuel de notre modèle fiscal, ce retour aux fondamentaux aura pour conséquence, certes, une baisse des recettes fiscales d'environ 45 milliards Fcfa sur l'échantillon d'environ 2 000 entreprises du fichier de la DGI qui ont servi de base à notre étude. Mais, dans le même temps, nous avons proposé des mesures d'élargissement de l'assiette fiscale qui permettront à l'Etat

d'engranger des recettes supplémentaires de l'ordre de 65 Milliards Fcfa largement supérieurs aux 45 millions de baisse, et ce uniquement par la restructuration du système d'impôt libérateur. Naturellement, des études plus approfondies seront nécessaires pour valider ces simulations.

Pour ce faire, nous disposons d'un formidable outil, le dialogue Etat – Secteur privé, sur lequel vous me permettrez de développer à présent, tant il est au cœur de nos efforts de mutualisation de nos volontés et moyens dans la perspective d'une croissance économique forte, durable et inclusive ainsi que de la multiplication d'opportunités d'emplois pour notre pays.

Excellence Monsieur Le Ministre,

Je ne crois pas prendre de risques en le disant, car il me souvient que lors de notre rencontre de février 2018 dans le cadre de la Rentrée économique du MINEPAT, alors que vous étiez en charge de la conduite de la politique économique du Cameroun, vous donniez déjà le ton en soulignant votre détermination à œuvrer au renforcement du dialogue et du partenariat entre le Gouvernement et le Secteur Privé et, en retour, nous lancions un appel pour que vous soyez au sein du Gouvernement l'une des locomotives du dialogue tant voulu et espéré. Aujourd'hui, cet appel gagne en résonance du fait de votre qualité de Ministre des Finances.

Excellence Monsieur Le Ministre,

Vous êtes certes le Ministre des Finances, donc celui chargé de collecter le maximum de recettes fiscales, mais nous ne sommes pas sans ignorer que vous avez une parfaite compréhension des problèmes des entreprises ; vous pouvez donc être le Ministre de la solidité et croissance des entreprises ; Celui de la compétitivité retrouvée des entreprises

Le Patronat n'est pas l'adversaire, ni le concurrent du Gouvernement, il ne s' imagine aucun rôle de co-gestionnaire du pays. Cette responsabilité de gestion du pays incombe au Gouvernement, par ailleurs seul décideur en dernier ressort des politiques économiques.

Les entreprises, à travers leurs organisations patronales, dont le rôle central dans la création de richesse nationale est désormais largement reconnu, ont vocation à être associées à l'élaboration des politiques économiques. Mais le dialogue est un mécanisme complet. Pour qu'il soit le plus productif possible, le secteur privé doit prendre l'initiative et plaider en faveur de ses priorités. Cette dans cette logique que le Patronat doit pouvoir relayer auprès des Pouvoirs publics la nature des maux de l'environnement qui affectent les entreprises par des informations quantitatives et qualitatives venant du terrain, sans chercher à dissimuler la vérité des faits, ni l'aggraver.

A cette fin, il est nécessaire de créer un climat de confiance entre les deux parties et de mettre fin au climat de suspicion réciproque qui règne parfois entre l'administration et le secteur privé. Cette crise de confiance est, à notre sens, l'un des principaux problèmes qui ressortent du dialogue Etat – Secteur privé et de l'économie de notre pays. Pour toutes ces raisons, il nous incombe de le revisiter et de lui donner une nouvelle impulsion.

Excellence Monsieur Le Ministre,

Votre arrivée à la tête de ce département ministériel ouvre une nouvelle ère et nous donne des raisons de croire en des lendemains meilleurs au regard du pragmatisme et sens du dialogue qu'on vous connaît.

CONVENTION DE PARTENARIAT, DIALOGUE MINFI – SECTEUR PRIVÉ

Nous nous sommes félicités de la mise sur pied par note du MINFI de 2013 d'un cadre de partenariat entre le MINFI et le Secteur Privé. Cependant nous avons déploré le fait qu'il n'a jamais été opérationnel.

C'est ainsi que nos préoccupations restent de deux ordres : d'une part, les limites de ce Cadre de Partenariat et, d'autre part, les voies et moyens de le rendre opérationnel et, ce faisant, le faire vivre efficacement :

Limites du Cadre de Partenariat

Le mode opératoire du Cadre de Partenariat limite son efficacité, notamment en raison de l'absence de coordination entre les différents dispositifs.

De plus, on ne peut toujours pas parler de véritable concertation, notamment avec la Direction Générale des Impôts, cette concertation se limitant en pratique au recueil de nos propositions par l'administration, sans échange sur ce que l'administration envisage d'instituer. Cette pratique aboutit à l'élaboration des textes à **Embuscade**. Elle favorise l'adoption de textes inapplicables, comme ce fut le cas avec la dernière Loi de Finances avec des dispositions incompréhensibles et inapplicables sur la taxation des emballages aux droits d'accises. C'est dire l'importance de l'interaction entre les parties et de la transparence dans les discussions qu'ils conduisent.

C'est l'occasion de saluer votre décision d'associer à l'avenir le Patronat, de manière active, à l'élaboration du Projet de Loi de Finances.

Si nous, entrepreneurs et chefs d'entreprise ici réunis croyons sans réserve en les vertus du dialogue Etat – Secteur privé sur les politiques économiques et sociales, c'est bien parce que nous estimons que la concertation entre les représentants des entreprises et le Gouvernement, sur une base de confiance et de transparence entre deux partenaires aux rôles et prérogatives bien distincts, est un puissant moyen d'améliorer les politiques publiques qui peuvent conduire à un environnement plus favorable au développement du secteur privé. L'écoute, bien-sûr, mais aussi le partage d'informations sont essentiels à cet égard.

Pour le Gouvernement, s'ouvrir à la concertation n'est aucunement synonyme de faiblesse, c'est au contraire le fait d'un Etat fort, maîtrisant ses missions régaliennes et soucieux de l'exercice plein de son rôle de facilitateur des affaires. De même, pour le Secteur privé, **le dialogue ne saurait être un acte de soumission**, il procède de la volonté des représentants des entreprises d'éclairer les choix gouvernementaux en s'appuyant sur une parfaite connaissance du terrain de l'entreprise.

Refondation du Cadre de Partenariat

Pour toutes ces raisons, il y a urgence à refonder le Cadre de Partenariat entre le MINFI et le Secteur Privé, en ayant à l'esprit des considérations qui sont autant de préalables :

- La légitimité des participants

Le GICAM partage la représentation patronale avec d'autres organisations. Mais il en est la plus importante et la plus diversifiée, comptant dans ses rangs la quasi-totalité des plus importantes associations professionnelles, les plus grandes entreprises du pays et aussi un grand nombre de PME, ces dernières représentant près de 70% de l'effectif global des membres. A ce titre, le GICAM est l'organisation patronale la plus représentative au sens de l'OIT et celle dont les membres représentent le plus grand poids fiscal. Pour autant, le GICAM n'entend aucunement monopoliser la voix patronale, mais il n'y a pas de concertation véritable que l'on puisse entreprendre pour le secteur privé sans le GICAM à sa place qui, par ailleurs, est la plus ancienne organisation patronale du Cameroun.

- Le patronat, force de propositions

Le Patronat n'est pas la Puissance publique. Il n'adopte pas des lois, il n'édicte pas des règlements. Porte-parole des entreprises, son rôle n'est pas de censurer leurs problèmes ni de les grossir, mais de les porter, après les avoir canalisés, auprès des Autorités dans le respect des règles de la République. Ce faisant, l'identification de ces problèmes est assortie de propositions ou contre-propositions.

Dans cette démarche nous n'ouvrons pas la voie à l'invective ni à l'opposition frontale et systématique. A l'inverse, nous ne sommes pas dans la soumission. Nous agissons en partenaire responsable et nous demandons à être respectés pour ce que nous représentons. C'est tout le sens du partenariat qui, bien évidemment, ne préfigure aucunement de la co-gestion.

Sur ces bases, nous préconisons des pistes de refondation suivantes du cadre de Partenariat :

- la définition des domaines d'intervention,
- l'élaboration d'un planning de mise en œuvre
- l'instauration de rencontres périodiques sanctionnées, au besoin, par des procès-verbaux,
- l'institution d'un organe de pilotage de ce partenariat paritaire,
- et enfin, et non des moindres sujets, ce cadre de concertation serait présidé par un haut fonctionnaire du Cabinet du MINFI.

S'agissant du mode opératoire et de son efficacité, sans rechercher l'exhaustivité dans le cadre de la présente intervention, je citerai (i) l'instauration du respect, par l'Administration, d'un délai de réponse aux sollicitations des entreprises, et (ii) l'abandon de la Poste comme

moyen de transmission des correspondances et donc la mise en place d'un mécanisme alternatif permettant d'éviter des déperditions en termes de temps, de suivi et monétaires.

**Excellence Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs,**

L'exercice de nos missions au plan national et l'exigence de dialogue qu'elles emportent sont indissociables de nos actions à l'étranger et je m'en voudrais de ne pas en dire un mot. Nous maintenons une interaction avec des organisations patronales étrangères et nous rencontrons des investisseurs potentiels étrangers, parfois en présence de représentants politiques du pays. Nous faisons de même avec des institutions régionales et internationales à caractère économique et financier. A tous, nous présentons les atouts du Cameroun, nous faisons part des contraintes. Et surtout, nous invitons les investisseurs potentiels à se joindre à nous, pour investir au Cameroun et accroître la capacité du secteur privé à lutter pour l'élimination des obstacles et des contraintes qui pèsent sur l'investissement au Cameroun. En un mot, nous œuvrons à la promotion du Cameroun et des investissements dans notre pays et, pour ce faire, à l'amélioration de la notation de notre pays sur les marchés internationaux.

Avant de conclure, permettez-moi de dire un mot sur un phénomène qui présente l'inconvénient majeur de saper les efforts auxquels nous consentons conjointement dans le cadre du partenariat qui nous lie, en nous privant justement, entre autres, des moyens dont nous avons besoin pour servir la cause économique du Cameroun : la corruption.

Elle est l'une des menaces majeures à l'émergence économique. Beaucoup de choses ont été dites sur cette véritable gangrène mais, paradoxalement, plus on en parle, plus on a l'impression que le phénomène s'amplifie. Le GICAM réprovoe tous ces actes que des acteurs économiques commettent, parfois même alors qu'ils ont le droit avec eux, et que je nomme comme étant le non-respect d'obligations juridiques, fiscales et sociales. Dans cette myriade de faits de corruption, le non-paiement des impôts et taxes, les fraudes à la Douane, le non-paiement des salaires, la non-immatriculation des personnels à la CNPS, sont autant de manquements graves, contraires à l'éthique, ils nuisent à l'image de l'entreprise et fragilisent la marche annoncée vers l'émergence économique du pays.

Nous devons cesser de croire que lutter contre ce fléau qu'est la corruption est de la seule responsabilité des Pouvoirs publics ! La réforme en cours au sein de notre organisation permettra de mettre en place des dispositifs devant exclure de nos rangs des entreprises qui seront convaincues de s'être livrées à des actes de corruption manifeste. Du reste, il n'y a pas longtemps, nous sommes mêmes allés jusqu'à radier de notre effectif près d'une cinquantaine d'entreprises pour respect de leurs obligations statutaires.

Nous procéderons prochainement à une amélioration de ce code qu'au demeurant nous allons appeler « Charte éthique ». Il ne s'agira pas simplement d'un changement de nom, mais d'un véritable changement de paradigme. Cette charte s'inscrira dans une politique d'éthique globale et ambitieuse, dont l'objectif est d'ancrer l'éthique dans la stratégie, le management et les pratiques professionnelles.

Dans la même veine, je signale que notre Commission en charge de la Gouvernance, de l'éthique et de responsabilité sociétale des entreprises, qui intervient dans les domaines de transparence et de lutte contre la corruption, publiera dans les prochains mois un code de Gouvernance de l'entreprise.

**Excellence Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs,**

Pour conclure, je voudrais vous dire la fierté du Conseil Exécutif et des membres du GICAM à la publication de ce Projet de réforme fiscale. Qu'il me soit permis ici de remercier très sincèrement la Présidente du Groupe de travail, la Conseillère Laure KENMOGNE, et l'ensemble des 30 autres membres de l'équipe, qui n'ont pas économisé leurs efforts pour rendre possible en un temps relativement bref, la conduite à bon port de cette étude. **Nous leur sommes d'autant plus reconnaissants que le résultat de leur engagement est le premier projet de réforme fiscale jamais initié et conçu par le secteur privé.**

Le contenu des propositions de réformes, ainsi que l'outil utilisé pour les faire connaître, constituent à ce jour la forme la plus achevée de notre volonté de sortir le dialogue avec l'administration des préjugés, des incompréhensions et postures dans lesquels il est parfois confiné, et lui donner plus de force, de vigueur et de pertinence.

Ceci étant, nos propositions restent des propositions. Il revient à l'Etat de décider de leur sort.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Célestin TAWAMBA
Président du GICAM